

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 6 AVRIL 2018

Date de convocation : 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, M. HAMELIN Denis, M. GAUTIER Daniel, M. DENOUAL Nicolas, Mme DENIS Joëlle

Absent(s) excusé(s) : Mme BERGER Soizic

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 29/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Avis du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien à Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges
- Projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)
- Attribution des subventions 2018
- Demande de participation pour voyage scolaire
- Maisons fleuries 2018
- Approbation du compte de gestion 2017 du CCAS
- Approbation du compte de gestion 2017 de la commune
- Approbation du compte administratif 2017 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Affectation du résultat 2017 du budget de la commune
- Vote du budget primitif 2018 de la commune
- Mise en accessibilité de la Mairie - Choix d'un maître d'œuvre
- Questions diverses

2018-13 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien à Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique, du 26 mars 2018 au 28 avril 2018, sur la demande d'autorisation unique présentée par BORALEX SAS, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges.

La commune de Trémeheuc étant concernée par le rayon d'affichage, le Conseil Municipal est donc invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après étude du dossier et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-14 - Projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

A l'initiative du conseil départemental et du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, un aménagement foncier à vocation environnementale est envisagé. Ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant de Mireloup ou Landal (ce dernier étant classé captage prioritaire).

La première phase de la procédure consiste en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, organe de décision.

Tout ou partie du territoire communal pourra être concerné. L'étude évoquée ci-dessus a aussi pour objet de proposer un périmètre d'aménagement pertinent.

Le plan de financement présenté par le conseil départemental ne prévoit aucune participation communale sur cette phase.

Le conseil municipal note qu'à l'issue de l'étude ou à l'issue de l'enquête publique qui suivra, la commune pourra demander au département de ne pas poursuivre l'opération, en particulier si elle juge le projet trop onéreux, étant entendu que ni la commune ni les exploitants ou propriétaires agricoles n'auront à aucun moment à supporter les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, demande au Conseil Départemental :

- **D'instituer et de constituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier conformément à l'alinéa 1 de l'article L121-2 du code rural et de la pêche maritime ;**
- **De diligenter une étude d'aménagement prévue à l'article L121-1 conformément à l'article L121-13 du code visé ci-dessus.**

2018-15 - Attribution des subventions 2018

M. GAUTIER Daniel et Mme DENIS Joëlle, membres du Comité des Fêtes, ayant sollicité une subvention communale, sortent de la salle et ne participent pas à la discussion et au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes des structures et associations qui ont sollicité la Commune pour une subvention en 2018. Cette année, trois Centres de Formations Professionnelles ont demandé une participation pour la formation de quatre élèves domiciliés sur la Commune :

- Le Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine (Saint-Grégoire) pour M. ROGER Dorian
- Le lycée professionnel privé Saint-Nicolas La Providence (Montauban-de-Bretagne) pour M. LAVILLE Bryan
- Le Centre de formation MFR Rennes Saint-Grégoire pour M. NIVOLLE Gaëtan et M. COUVERT Alexandre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote les subventions de fonctionnement pour l'année 2018 comme suit :**

Organismes	Observations	Montants (€)
Comité des Fêtes		150,00
Comice agricole Canton de Combourg		250,00
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur d'Ille-et-Vilaine		45,00
La Colombe Pontorsonnaise		20,00
FNATH - Section de Combourg Bazouges-la-Pérouse		46,00
Don du Sang		37,00
AFM Téléthon - Délégation d'Ille-et-Vilaine		41,00
Association des Paralysés de France		23,00
La Croix d'Or - Alccol Assistance d'Ille-et-Vilaine		29,00
Office des Sports de la Bretagne Romantique		214,00
Classes décentralisées organisées par les collègues	44 € par élève provision pour 10 élèves	440,00
Association sportive du collège Chateaubriand	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	75,00
Club de l'Amitié de Lourmais		52,00
La Ligue contre le cancer - Comité d'Ille-et-Vilaine		30,00
Lycée professionnel privé Saint-Nicolas La Providence	Bryan LAVILLE (2nde Pro)	50,00
Centre de formation MFR Rennes Saint-Grégoire	Gaëtan NIVOLLE (CAP) Alexandre COUVERT (CAP)	100,00
Total		1602,00

- attribue 50 € au lycée professionnel privé Saint-Nicolas La Providence (Montauban-de-Bretagne) pour la formation de M. LAVILLE Bryan ;
- attribue 100 € au Centre de formation MFR Rennes Saint-Grégoire pour la formation de M. NIVOLLE Gaëtan et de M. COUVERT Alexandre ;
- n'attribue pas de subvention au Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine (Saint-Grégoire) qui en a déjà perçu une l'année dernière pour la formation de M. ROGER Dorian ;
- précise que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2018.

M. GAUTIER Daniel et Mme DENIS Joëlle reviennent dans la salle.

2018-16 - Demande de participation pour voyage scolaire

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la délibération 2018- fixant à 44 € le montant de la subvention allouée aux élèves trémeheucois participant aux classes décentralisées organisées par les collègues les accueillant (sur présentation d'un justificatif).

Le collège Chateaubriand de Combourg atteste que Arthur DEFRANCE, élève domicilié à Trémeheuc, a bien participé au séjour scolaire à Val Cenis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la délibération 2018-15 du 6 avril 2018,

- valide le versement d'une subvention de 44 € à l'élève Arthur DEFRANCE ;
- précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2018 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2018-17 - Maisons fleuries 2018

Afin d'encourager et de poursuivre le fleurissement de la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités du Concours des Maisons Fleuries de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de reconduire le Concours des Maisons Fleuries pour l'année 2018 ;**
- **fixe le premier prix du Concours des Maisons Fleuries à la somme de 60 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **fixe le deuxième prix à la somme de 50 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **fixe le troisième prix à la somme de 40 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **fixe un prix minimum pour les autres participants à la somme de 30 €, sous la forme d'un bon d'achat de matériels et de plants pour le jardinage ;**
- **décide de remettre une plante à tous les participants ;**
- **précise que les crédits nécessaires à ce concours seront inscrits au budget primitif communal 2018, au compte 6714 pour les bons d'achat et au compte 625 pour les plantes remis aux participants ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2018-18 - Approbation du compte de gestion 2017 du CCAS

Compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Tinténiac : Monsieur Eric BAILLON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- **Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2018-19 - Approbation du compte de gestion 2017 de la commune

Compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Tinténiac : Monsieur Eric BAILLON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- **Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2018-20 - Approbation du compte administratif 2017 de la commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 de la commune. Il rappelle que l'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2017 au niveau :

- Du chapitre pour la section de fonctionnement
- De l'opération pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017+ DM	Réalisées en 2017
011	Charges à caractère général	50426,51 €	36680,03 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	87442,72 €	68808,43 €
014	Atténuation de produits	409,60 €	409,60 €
65	Autres charges de gestion courante	46046,57 €	4927,94 €
66	Charges financières	7293,64 €	7293,64 €
67	Charges exceptionnelles	690,00 €	550,00 €
022	Dépenses imprévues	2000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)	130180,91 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €	1340,00 €
	TOTAL	325829,95 €	161009,64 €

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 + DM	Réalisées en 2017
70	Produits des services et du domaine	1608,72 €	3901,62 €
73	Impôts et taxes	121087,00 €	128187,00 €
74	Dotations, subventions, participations	65788,00 €	65300,72 €
75	Autres produits de gestion courante	16059,79 €	19472,12 €
76	Produits financiers	0,00 €	1,74 €
013	Atténuation de charges	20562,75 €	24159,06 €
002	Excédent antérieur reporté	100723,69 €	0,00 €
	TOTAL	325829,95 €	241022,26 €
	Résultat de l'exercice 2017 (excédent)		80012,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2017 + DM	Réalisées en 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	35386,17 €	34570,17 €
20	Immobilisations incorporelles	1000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	57900,52 €	1072,87 €
23	Immobilisations en cours	336991,46 €	70609,96 €
	TOTAL	431278,15 €	106253,00 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017 + DM	Réalisées en 2017
10	Apports, dotations et réserves	76028,00 €	74316,16 €
13	Subventions d'équipement	165108,45 €	5489,21 €
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	130180,91 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €	1340,00 €
001	Excédent antérieur reporté	57770,79 €	0,00 €
	TOTAL	431278,15 €	81145,37 €
	<i>Résultat de l'exercice 2017 (déficit)</i>		-25107,63 €

Monsieur Le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane NOURRY, 1^{er} adjoint au Maire, et quitte la salle pour le vote du compte administratif de la commune de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane NOURRY, 1er adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pierre SORAIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017 de la commune lequel peut se résumer ainsi :**

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés de l'exercice 2016	0,00 €	100723,69 €	0,00 €	57770,79 €	0,00 €	158494,48 €
Opérations de l'exercice 2017	161009,64 €	241022,26 €	106253,00 €	81145,37 €	267262,64 €	322167,63 €
TOTAUX (clôture)	161009,64 €	341745,95 €	106253,00 €	138916,16 €	267262,64 €	480662,11 €
Résultats de l'exercice 2017	80012,62 €		-25107,63 €			
Résultats de clôture 2017	180736,31 €		32663,16 €			
<i>Reste à réaliser en 2018</i>			<i>38239,18 €</i>	<i>42012,70 €</i>		

- **Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **Vote à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.**

Monsieur le Maire revient dans la salle.

2018-21 - Vote des taux d'imposition

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi le 15 mars 2018 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques, indiquant les bases d'imposition pour 2018 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2018 s'élève à 5379 € et que celui du versement GIR s'élève à 14064 €.

Considérant que le produit global attendu pour 2018 des trois taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget, s'établit ainsi qu'il suit :

	Base	Taux votés	Produit en €
Taxe d'habitation :	267000 €	12,73 %	33989 €
Taxe foncière propriétés bâties :	222200 €	14,60 %	32441 €
Taxe foncière propriétés non bâties :	24000 €	38,29%	9190 €
Produit global attendu des trois taxes directes locales :			75620 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 ;
- Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	12,73 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,29 %

- Fixe à 75620 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2018.

2018-22 - Affectation du résultat 2017 du budget de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2017 de la commune présente les résultats suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 180736,31 €
- ✓ Excédent d'investissement : 32663,16 €

	résultat CA 2016	virement à la section investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture de l'exercice 2017	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
investissement	57770,79		-25107,63	32663,16	
fonctionnement	170723,69	70000,00	80012,62	180736,31	180736,31

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017		180736,31
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		100000,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		80736,31
Total affecté au compte 1068		100000,00
Déficit global cumulé au 31/12/2017		0,00
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

2018-23 - Vote du budget primitif 2018 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2018 de la commune.

Il rappelle que la clôture du budget du CCAS, par la délibération 2016-55 du 16 décembre 2016, a permis de dégager un excédent d'investissement de 38278,67 € et un excédent de fonctionnement de 1001,99 €. Ces excédents sont intégrés au budget primitif 2018 de la commune. La section d'investissement, excédentaire à hauteur de 32663,16 €, le devient à hauteur de 7094,83 €. La section de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 180736,31 €, le devient à hauteur de 181738,30 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018
011	Charges à caractère général	48659,98 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	78114,72 €
014	Atténuation de produits	4876,00 €
65	Autres charges de gestion courante	48533,78 €
66	Charges financières	5822,87 €
67	Charges exceptionnelles	700,00 €
022	Dépenses imprévues	2000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	114771,95 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €
TOTAL		304819,30 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018
70	Produits des services et du domaine	1682,00 €
73	Impôts et taxes	130998,00 €
74	Dotations, subventions, participations	63250,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12799,00 €
013	Atténuation de charges	14352,00 €
002	Excédent antérieur reporté	81738,30 €
TOTAL		304819,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2018 (RAR 2018 + nouveaux crédits 2018)
16	Emprunts et dettes assimilées	26927,43 €
20	Immobilisations incorporelles	30174,00 €
21	Immobilisations corporelles	58147,32 €
23	Immobilisations en cours	252279,83 €
TOTAL		367528,48 €

Chapitre	RECETTES	BP 2018 (RAR 2018 + nouveaux crédits 2018)
10	Apports, dotations et réserves	106500,00 €
13	Subventions d'équipement	73124,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	850,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	114771,95 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1340,00 €
001	Excédent antérieur reporté	70941,83 €
TOTAL		367528,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2018 de la commune au niveau :**
 - **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - **du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement » ;**
- **Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	304819.30 €	304819.30 €
Section d'investissement	367528.48 €	367528.48 €

2018-24 - Mise en accessibilité de la Mairie - Choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps au Conseil Municipal la délibération 2018-05 du 2 février 2018 concluant l'étude de faisabilité réalisée fin 2017.

Suite à ce bilan, un marché à procédure adaptée a été lancé pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Plusieurs cabinets d'architectes ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. Quatre d'entre eux ont été présélectionnés et le cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre leur a été transmis. La date limite de remise de leurs offres était fixée au vendredi 30 mars 2018 à 11h00.

Les cabinets d'architectes Désirs d'Espaces (Rennes), Fred Petr (Rennes), Nicolas Chambon (Rennes) et Atelier L2 (Rennes) ont répondu à la demande et ont été reçus à la mairie le jeudi 5 avril 2018 dans l'après-midi pour une audition devant six élus, le secrétaire de mairie et l'architecte conseil du Département.

Les candidats ont été évalués et un tableau de classement a été établi :

	Prix HT	Note prix (40 pts)	Note technique après audition (60 pts)	Total (100 pts)
Désirs d'Espaces	49 500,00 €	34,02	38,75	72,77
Petr Fred	44 550,00 €	37,80	36,83	74,63
Chambon Nicolas	42 100,00 €	40,00	44,77	84,77
Atelier L2	46 350,00 €	36,33	54,00	90,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de confier à l'Atelier L2 la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Mairie, pour un montant de 46350,00 € HT, soit 55620,00 € TTC ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché, à le notifier et à envoyer l'ordre de service ;**
- **Précise que les crédits inscrits en dépenses d'investissement du programme « Bâtiments » (n° 58) du budget primitif 2018 de la commune sont suffisants pour assurer l'engagement et le paiement de cette mission ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.**

Questions diverses

M. le Maire présente aux élus le rapport d'activités 2017 des actions communes, portées par les Communautés du Pays de Saint-Malo, dans le cadre du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR).

Le Maire, Pierre SORAIS